



L'association Prévention Routière invite les collectivités territoriales à participer à l'édition 2011 du concours des Écharpes d'Or

L'association Prévention Routière annonce le lancement de l'édition 2011 du concours des Écharpes d'Or : toutes les collectivités territoriales ayant mené récemment des actions pour réduire les accidents de la route sont invitées à participer.

Ces actions peuvent concerner l'aménagement des infrastructures, l'éducation, la sensibilisation, l'incitation au respect du code de la route...

Les dossiers de candidatures sont disponibles en téléchargement sur le site www.preventionroutiere.asso.fr et auprès des comités départementaux de l'association Prévention Routière.

Les dossiers devront être retournés avant le 30 avril 2011 et les prix seront décernés au cours du dernier trimestre 2011.

Sept catégories ouvertes au concours

Afin d'offrir leur chance à toutes les collectivités territoriales, quels que soient leur taille et leurs moyens financiers, l'édition 2011 du concours des Écharpes d'Or offre la possibilité de concourir dans les catégories suivantes :

- ▶ Communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de 1 000 à 5 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de 5 000 à 10 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de 10 000 à 50 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de 50 000 à 100 000 habitants ;
- ▶ Communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants ;
- ▶ Conseils généraux

Un Prix spécial « Conseils régionaux »

En 2011, l'association Prévention Routière souhaite inciter les Conseils régionaux à participer au concours des Écharpes d'Or. En effet, ceux-ci ont, parmi leurs compétences, plusieurs domaines ayant trait à la sécurité routière. Pourront concourir pour ce prix les Conseils régionaux qui ont mené en 2010 une ou plusieurs des actions suivantes :

- Projets de prévention routière au bénéfice de lycéens ou d'étudiants (sensibilisation aux premiers secours, à la conduite d'un deux-roues, aux conduites à risque...);
- Projets au bénéfice de personnes en insertion : financement d'auto-écoles à statut associatif qui facilitent l'accès au permis de conduire et de projets facilitant la mobilité (prêt de voitures ou de cyclomoteurs, préparation au Brevet de sécurité routière...)
- Actions de formation en faveur des personnes handicapées (établissements régionaux d'enseignement adapté...)
- Participation à la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière ;
- Projets de prévention péri-scolaires ;
- Toute autre action de formation ou de sensibilisation liée à la prévention des risques routiers.

Et toujours le Prix spécial « Conseils d'Enfants et de Jeunes »

Enfin, un prix spécial pour les « Conseils d'Enfants et de Jeunes », parrainé par l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), sera également attribué.

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr

Contact presse :

Thomas Le Quellec

Tel : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

Email : t.lequellec@preventionroutiere.asso.fr

